



PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE 20 000 LOGEMENTS

TRAVAUX DE VIABILISATION PARTIELLE DU SITE ET CONSTRUCTION DE 3 101 LOGEMENTS A OUEDO DANS LA COMMUNE D'ABOMEY-CALAVI

LOT 9 : VIABILISATION SECONDAIRE ET TERTIAIRE DES ILOTS 2, 5, 14 ET 15

APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL
N° 020/SImAU/DG/DT/DJ du 08 juillet 2020

Résultat: N° 08.1. /SImAU/DG/DT/DP/DJ/ASPM

RESULTAT D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHÉ

MAITRE D'OUVRAGE : Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS)

AUTORITE CONTRACTANTE : Société Immobilière et d'Aménagement Urbain

OBJET : Attribution de Marché des travaux de viabilisation secondaire et tertiaire des ilots 2, 5, 14 et 15 à Ouèdo dans la Commune d'Abomey-Calavi (lot 09)

FINANCEMENT : Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS)

L'Autorité Contractante, après avis de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), a transmis le 13 novembre 2020 à la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) pour avis, le procès-verbal de l'ouverture des offres de la Commission de Passation des Marchés, le rapport des travaux de la Commission d'Analyse des Offres et le procès-verbal d'attribution provisoire de marché de la Commission de Passation des Marchés dans le cadre du dossier d'appel d'offres relatif aux travaux de viabilisation secondaire et tertiaire des ilots 2, 5, 14 et 15 à Ouèdo dans la Commune d'Abomey-Calavi (lot 09).

I- ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

Après examen, la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) a émis un **avis favorable** pour l'attribution provisoire du marché au Groupement COLAS-FRANZETTI-ASEMI pour un montant hors taxes de **onze milliards cinq cent treize millions cinq cent soixante-dix-huit mille cent quatre-vingt-neuf (11 513 578 189) FCFA** et pour un délai d'exécution de **dix-huit (18) mois**.

II- OFFRES REJETEES

Les soumissionnaires non retenus et les motifs du rejet sont les suivants :

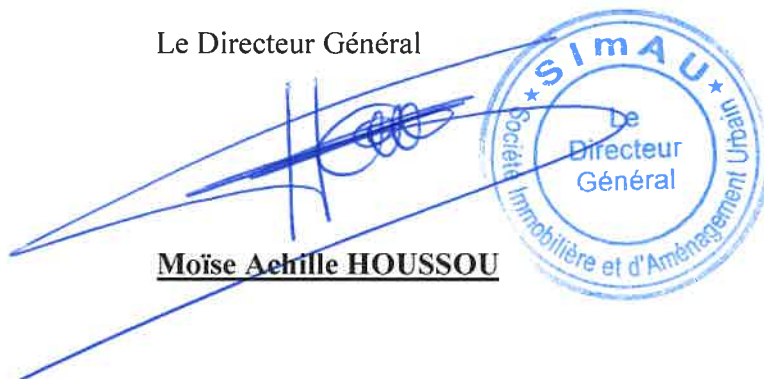
Candidats écartés	
Candidats	Motifs
GRANDE ENTREPRISE ROUTIERE (GER)	Le soumissionnaire n'a pas satisfait à tous les critères de qualification exigés dans le DAO car il ne dispose pas de deux (2) références similaires requises en télécom
ADEOTI SA	L'offre de soumission, après ajustement, est plus élevée que celle de l'attributaire (offre moins avantageuse pour l'autorité contractante)
LE ZENITH BTP	<u>Sur les références techniques</u> : Certains formulaires ne sont pas fournis et certaines preuves fournies ne sont pas conformes. <u>Sur la méthodologie et le planning d'exécution des travaux</u> : Méthodologie peu détaillée et incomplète, planning peu détaillé et non conforme avec la méthodologie. <u>Sur le Personnel</u> : Le soumissionnaire a présenté un chef chantier au lieu de 5 exigés ; 3 membres du personnel proposé ne satisfont pas aux critères. <u>Sur le matériel</u> : Les preuves de possession de certains matériels ne sont pas fournies.
SETRAT	<u>Offre non exhaustive</u> : Le bordereau des prix unitaires n'est pas fourni conformément à la clause 11 des IC (<i>Pièce à caractère éliminatoire</i>)
SERTEM SA	L'offre n'est pas exhaustive pour raison qu'elle n'a pas fourni « le pouvoir habilitant le signataire de l'offre à engager le candidat » conformément à la clause 11 des IC (<i>Pièce à caractère éliminatoire</i>) L'original de la garantie de soumission n'est pas fourni comme exigé à la clause 20 des IC (<i>Pièce à caractère éliminatoire</i>)

SAFARELEC et SAFARELEC TRAVAUX	L'original de la garantie de soumission n'est pas fourni comme exigé à la clause 20 des IC (<i>Pièce à caractère éliminatoire</i>)
SHANDONG LUQIAO GROUP CO. LTD et QINGJIAN GROUP LTD (SDLQ – CNQC)	L'offre n'est pas exhaustive car le planning d'exécution des travaux n'est pas fourni, l'attestation de capacité financière n'est pas aussi fournie conformément à la clause 18 des IC
SHAPOORJI	L'offre de soumission, après ajustement, est plus élevée que celle de l'attributaire (offre moins avantageuse pour l'autorité contractante)

Enfin, la Personne Responsable des Marchés invite les soumissionnaires non retenus à bien vouloir retirer les garanties de soumission initialement produites au siège social de la SIMAU dès réception du présent résultat d'attribution provisoire de marché.

Cotonou, le 30 décembre 2020

Le Directeur Général



Moïse Achille HOUSSOU

The stamp is circular with the text "SIMAU" at the top, "Société Immobilière et d'Aménagement Urbain" around the perimeter, and "Le Directeur Général" in the center.